



FFHANDBALL

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

Contact

Comité National Olympique et Sportif Français
CRDLA Sport
CRDLA-Sport@cnosf.org



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

Financiers principaux



Pilotes nationaux



Présentation générale

Historique et évolution

Le handball est aujourd'hui l'un des sports collectifs les plus pratiqués en France, avec plus de 600 000 licenciés toutes formes de pratiques confondues en 2025, et occupe une place importante sur la scène sportive internationale.

Il est structuré au niveau mondial par la **Fédération Internationale de Handball (IHF)**, qui regroupe **211 fédérations nationales**, témoignant de l'universalité croissante de la discipline.

À partir des années 1980–1990, le handball français connaît une transformation majeure :

- Montée en puissance de la formation,
- Développement du handball universitaire,
- Structuration des championnats nationaux et professionnalisation des clubs.

La création de la **Ligue Nationale de Handball (LNH) en 2004** et de la **Ligue Féminine de Handball (LFH) en 2008** accompagne cette évolution.

Les équipes de France deviennent alors des références mondiales, avec des générations emblématiques :

- **Les Barjots** (années 1990);
- **Les Costauds** (années 2000);
- **Les Experts** (années 2010).

Leurs résultats propulsent la notoriété de la discipline et stimulent la progression des licences

Palmarès des équipes de France de handball à 7

Équipe de France masculine

L'équipe de France masculine est la **sélection la plus titrée de l'histoire du handball mondial**, cumulant **13 titres majeurs**.



- 1 2008, 2012, 2021
- 2 2016
- 3 1992



- 1 1995, 2001, 2009, 2011, 2015, 2017 (record mondial)
- 2 1993, 2023
- 3 2003, 2005



- 1 2008, 2012, 2021
- 2 2016
- 3 1992

Équipe de France féminine

Longtemps en retrait par rapport à la sélection masculine, l'équipe féminine est aujourd'hui **l'une des meilleures nations mondiales**, avec des performances régulières depuis les années 2000 et une progression marquante dans les années 2010–2020.



- 1 2021
- 2 2016



- 1 2003, 2017, 2023
- 2 1999, 2009, 2011
- 3 2002, 2025



- 1 2018
- 2 2020, 2022
- 3 2002, 2006

Etat des lieux de la pratique : nombre de licenciés, répartition géographique et typologie des clubs, catégories d'âge

Le **handball** est aujourd'hui la **5^e discipline sportive la plus pratiquée en France, avec plus de 602 000 pratiquants licenciés toutes formes confondues** en 2025.

Cette croissance s'appuie sur un maillage territorial dense, une offre de pratique diversifiée et une forte dynamique de formation et d'engagement bénévole.

Typologie des clubs

La France compte environ **2 300 clubs affiliés** à la FFHandball, répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. La majorité sont des **clubs associatifs amateurs**, gérés par des équipes bénévoles, souvent ancrés localement dans des communes rurales, urbaines ou périurbaines.

Pour en savoir plus sur
"Trouve ton club de hand"



À leurs côtés, on trouve :

- Des clubs semi-professionnels et professionnels, encadrés par la LNH et la LFH ;
- Des offres complémentaires au handball à 7 (BabyHand, Hand à 4, HandFit, Beach Handball, ParaHand)
- Des associations sportives omnisports, scolaires, ou universitaires accueillant une section, ou une activité handball.

Catégories d'âge et profils des pratiquants

- Age moyen des licenciés : 21 ans ;
- Plus de 198 000 licenciés ont moins de 15 ans (saison 2024–2025) ;
- 38 % de femmes parmi les licenciés, une proportion en augmentation constante.



La discipline développe des formats adaptés à chaque âge et chaque public :

- BabyHand (3-5 ans) ;
- École de hand / -9 / -11 / -13 / -15 / -17 / -18 ;
- Seniors, vétérans, hand loisir ;
- HandEnsemble / ParaHand pour les personnes en situation de handicap ;
- HandFit pour la pratique santé/bien-être ;
- Hand à 4 et Beach Handball, en plein essor dans des formats de loisir et de compétition
- Gère les équipes de France" (Handball à 7, hand fauteuil, hand sourd, beach handball)

Pour en savoir plus, accédez à
"L'observatoire du Handball"



Organisation fédérale et décentralisée : Fonctionnement de la fédération, rôle et missions des ligues, des comités départementaux et des clubs

La FFHandball est l'organe central de gouvernance de la discipline. Elle définit :

- les grandes orientations (politiques, sportives, éducatives, sociales) ;
- supervise les compétitions nationales (championnats de France, coupes de France...);
- pilote la vie fédérale (licences, règlements, évènements...) au travers des décisions d'un bureau directeur et d'un conseil d'administration.

Pour en savoir plus sur les instances
politiques



Elle s'appuie sur :

- **Une direction technique nationale** avec des « chefs de projets » fédéraux qui accompagnent la mise en œuvre de projets (performances sportives et sociale, arbitrage, formation des entraîneurs, accompagnement des dirigeants) ;
- **Une direction administrative** avec des “chefs de services” fédéraux qui déploient et mettent en œuvre les missions et activités (communication, marketing, évènementiel, financier, RH...).

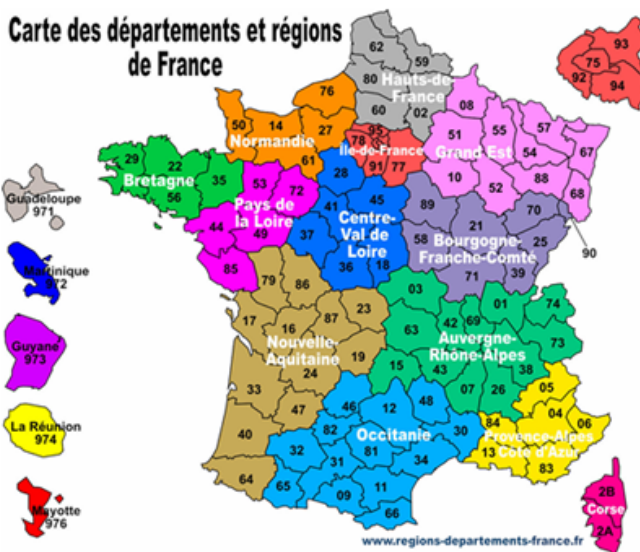
La **Fédération Française de Handball** s'appuie sur un réseau décentralisé structuré qui est le suivant :

Les **ligues régionales** sont chargées de mettre en œuvre les politiques fédérales à l'échelle régionale : organisation des compétitions, accompagnement des clubs, développement, formation (via les ITFE), coordination avec les services déconcentrés de l'État.

Les **comités départementaux** interviennent au plus près du terrain : animation des clubs, compétitions jeunes et amateurs, soutien à l'engagement bénévole, arbitrage local, projets d'éducation ou de sport santé.

Les **clubs** sont la **cellule de base** du handball français. Lieu de pratique, de perfectionnement, de socialisation et d'éducation, ils incarnent aussi les valeurs citoyennes portées par le sport : respect, engagement, mixité, inclusion.

Répartition géographique



- **13 ligues régionales métropolitaines**, correspondant aux régions administratives françaises ;
- **7 ligues ultramarines** (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie) ;
- **95 comités départementaux** couvrant l'ensemble du territoire métropolitain.

Cette structuration permet une **répartition équilibrée des clubs** Les **DOM-TOM** bénéficient également d'un accompagnement fédéral spécifique.

Engagement bénévole - encadrement salariés et fonctionnaires



Le fonctionnement quotidien des clubs, comités, ligues, et fédération repose sur :

- **80 000 bénévoles actifs** (dirigeants, arbitres, animateurs, éducateurs...);
- **3 500 salariés** (entraîneurs, conseillers techniques fédéraux, chargés de développement, chargés de communication...);
- **50 conseillers techniques d'Etat** placés auprès de la fédération et/ou dans les ligues régionales (conseillers techniques nationaux, conseillers techniques sportifs...).

Gouvernance et structures de la discipline

Tous les 4 ans, après chaque Jeux Olympiques d'été, des assemblées générales de la fédération, des ligues et des comités élisent de nouveaux conseils d'administration chargés de mettre en place un projet et une organisation pour l'administration, la gestion et le développement de la discipline.

Pour en savoir plus sur la vie fédérale de la FFHandball



Enjeux prioritaires de développement et stratégie de croissance fédérale

Adopté au lendemain des Jeux de Paris 2024, le **programme fédéral Handball 2028** porte l'ambition de bâtir un modèle sportif durable, solidaire et performant.

Il s'organise autour de 6 priorités stratégiques :

1. **Augmenter le nombre de clubs et licenciés** : objectif de 2 500 clubs en 2028 (vs. 2 310 en 2023) et de dépasser durablement les 600 000 licenciés ;
2. **Moderniser les services** : dématérialisation, numérique, simplification administrative ;
3. **Renforcer la place des jeunes** : Conseil consultatif des jeunes dirigeants, montée en compétences des jeunes entraîneurs et arbitres ;
4. **Féminiser l'encadrement et la pratique** : parité dans les actions et gouvernances, soutien à la mixité ;
5. **Soutenir les clubs** :
 - Fonds fédéral exceptionnel de 5 M€ sur l'olympiade ;
 - Prime à la création de club (1 300 € + matériel) ;
 - Retours financiers sur partenariats fédéraux ;
 - Plan de solidarité billetterie Équipes de France ;
6. **Développer les équipements** : appui au déploiement de terrains mobiles (beach, hand à 4), lobbying pour la rénovation des gymnases.

Structures : Modèles de gestion des clubs amateurs

La très grande majorité des clubs de handball en France sont des **associations loi 1901**, fonctionnant sur un **modèle bénévole et associatif**. Leur financement repose sur un **panachage de ressources** : cotisations des licenciés, subventions publiques (communes, départements, régions, État), partenariats privés (sponsoring local), mécénat et actions d'autofinancement.

Organisation générale des compétitions

La FFHandball organise une offre de compétition complète, structurée par niveau et par public :

- Compétitions nationales masculines et féminines : national 1,2 et 3 + Coupe de France
- Autres formats : compétitions nationales de **beach handball** / compétitions nationales de **hand sourds** et **hand fauteuil**

Compétitions régionales et départementales :

Les ligues et comités organisent et administrent, avec un système de **montées/descentes** entre niveaux départemental et régional vers le national, les compétitions des catégories de jeunes (U11 à U18), seniors amateurs.

Compétitions scolaires et universitaires :

En partenariat avec les fédérations sportives scolaires (UNSS, UGSEL, USEP) et universitaire (FFSU), la FFHandball soutient fortement la pratique **scolaire et universitaire**, avec des classes sportives, des sections sportives scolaires (SSS), dans les collèges/lycées, ainsi qu'un lien avec les universités.

Modèle économique des clubs de handball

Les sources de revenus

Les **clubs amateurs de handball** reposent principalement sur un modèle économique mixte. Leurs **ressources principales** proviennent de :

- **Cotisations des licenciés**, qui constituent la première source de financement ;
- **Subventions publiques** versées par les communes (mise à disposition de gymnases), les intercommunalités, les conseils départementaux et régionaux, ainsi que par **l'Agence Nationale du Sport (ANS)**, notamment via les **Projets Sportifs Fédéraux (PSF)** ;
- **Sponsoring local** (TPE, PME, commerces de proximité), en progression ces dernières années ;
- **Mécénat**, notamment pour les actions éducatives, sociales ou de santé ;
- **Autofinancement** via l'organisation d'événements : tournois, buvettes, soirées, lotos, tombolas, vide-greniers...
- **Taxe d'apprentissage** : via la mobilisation de la taxe d'apprentissage d'entreprises partenaires ou fournisseurs du club redevable chaque année auprès de l'URSSAF et qui peut être fléchée vers la fédération et reversée pour moitié au club.

Les clubs professionnels, quant à eux, s'appuient sur :

- Les **droits de diffusion TV** ;
- La **billetterie** ;
- Des **partenariats privés structurés** (naming, parrainage) ;
- Les **droits de mutation** ;
- Les **aides institutionnelles** (collectivités, ANS).



Sources de revenus	Charges récurrentes
<p>Les structures (clubs / comités / ligues et fédération) et les licenciés peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs de soutien, à différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FFHandball : aides fédérales ciblées dans le cadre du CTI “Contrat Territorial Individualisé”, Labels, Appels à projets ...) • Ligues et comités : aides territoriales ciblées selon la ligue concernée ; • ANS : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Les subventions dans le cadre des PSF ; ◦ Le programme “Impact 2024” (développement durable, sport santé, inclusion) ; ◦ Les appels à projets pour la féménisation ou le handicap ; ◦ Des aides d’équipements ou de rénovation via le Plan 5 000 équipements sportifs. • État et collectivités (Région, Département, Mairie) : aides à l’emploi ciblés (emplois aidés, apprentissage, service civique), au sport santé ou à la rénovation des équipements ; • Pass’Sport : aide directe aux familles pour l’inscription des jeunes de 6 à 30 ans. 	<p>Toutes les structures doivent faire face à des dépenses courantes importantes, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais de fonctionnement : licences, affiliations, assurances, matériel sportif, équipements ; • Frais d’infrastructure : location ou entretien de gymnases (souvent municipaux) ; • Déplacements (frais de transport pour les compétitions, hébergements éventuels) ; • Indemnisation des arbitres ou des officiels ou éducateurs bénévoles ; • Rémunérations éventuelles d’éducateurs ou d’entraîneurs salariés, personnels administratifs, joueurs ou joueuses avec les charges sociales associées. <p>Les clubs qui salarient doivent anticiper les coûts liés aux emplois (temps plein ou partiel).</p>

Emploi et formation professionnelle dans la discipline

Le handball français repose sur un réseau dense d’acteurs. Si la majorité des clubs fonctionnent encore principalement grâce à l’engagement bénévole, un nombre croissant développe **des emplois salariés** afin de renforcer leur structuration et élargir leur offre de pratiques.

Etat de l’emploi dans la discipline (nombre de salariés, évolutions, typologies de contrat,..)

En France, seule une minorité des structures sportives emploie des salariés : environ 10 à 20 %, selon les données du mouvement sportif. Le handball se distingue toutefois par un taux d’emploi supérieur, avec environ 3 500 emplois recensés dans la filière et plus de 50 % des clubs affiliés déclarés comme employeurs, à temps plein ou partiel.

Cette dynamique témoigne d’une professionnalisation progressive du secteur, généralement sur des postes d’éducateur, d’entraîneur, de manager, ou de chargé de développement dans les clubs ou de conseiller technique fédéral dans les comités et les ligues. À ceux-ci s’ajoutent les emplois dans les clubs professionnels (joueurs, encadrement sportif, personnel administratif), ainsi que ceux portés par les ligues régionales, comités départementaux et organismes de formation. Ce socle représente une part significative des emplois sportifs structurants.

Les **types d’emplois et de contrats** sont variés :

- En **milieu amateur**, on trouve majoritairement des **CDI ou CDD à temps partiel ou temps plein**, notamment pour les **éducateurs** les **entraîneurs** ;
- Dans les clubs les plus structurés, on voit apparaître des postes de **directeurs techniques, managers généraux, voire directeurs administratifs en CDI à temps plein** .

En complément, **de nouveaux métiers ou emplois émergent** dans les ligues ou les comités ou les clubs les plus structurés :

- Des **chargés de développement** ;
- Des **chargés de communication, d'évènementiels, et/ou marketing** ;
- Des **responsables comptable, financier, juridique, technique, formation**.

Plus de 90 % des clubs employeurs dans le sport comptent toutefois **moins de 10 salariés** chacun, ce qui confirme la prédominance des petites structures. La plupart des structures relèvent de la branche professionnelle du sport et appliquent la convention collective nationale du sport (CCNS).

Formations et diplômes dans le secteur du handball

La FFHandball, à travers son IFFE (Institut Fédéral de la Formation et de l'Emploi) et son réseau territorial d'ITFE (Instituts Territoriaux de la Formation et de l'Emploi) dans les ligues, met en place un dispositif complet de formation et d'accompagnement pour ces métiers, emplois et fonctions.

La FFHandball forme chaque année **des centaines d'éducateurs, entraîneurs et officiels (dirigeants, arbitres...)**

Pour cela, une offre de formation est mise en place :

- Offre de formation modulaire pour les bénévoles
- Offre de formation continue pour les salariés

Plusieurs formations et certifications professionnelles pour encadrer sont délivrées :

- **TFP 4 – Educateur de Handball**
- **BPJEPS – Educateur sportif MAPST** mention Multi-Activités Physiques et Sportives pour Tous
- **TFP 5 – Entraîneur de Handball**
- **TFP 5 – Chargé(e) de développement d'une structure sportive et associative**
- **TFP 6 – Entraîneur de Handball du secteur professionnel** (Mention Entraîneur professionnel et Mention Entraîneur formateur)
- Formations professionnelles continues dédiées aux **offres de pratiques du Handball, à l'arbitrage, au management, à la communication, à la structuration des clubs...**



Cette **montée en compétences** vise à doter le handball de **ressources humaines qualifiées** sur l'ensemble de ses champs d'intervention – sport pour tous, éducation, haut niveau, animation territoriale – tout en s'appuyant sur la **mobilisation constante des bénévoles**, véritable colonne vertébrale du réseau fédéral

Accompagnement et soutien des clubs amateurs

Le programme fédéral Handball 2028 réaffirme l'attachement de la FFHandball à un modèle associatif **ancré dans les territoires**, ouvert à tous et porteur de valeurs : **respect, engagement, citoyenneté, mixité**. Le club est vu comme un acteur éducatif et social à part entière, en complémentarité avec l'école et les collectivités. Ce projet vise à faire du handball un levier de développement durable, au service de la performance sportive comme de la cohésion sociale

Dispositifs d'accompagnement et outils fédéraux

La FFHandball soutient les clubs via une palette d'actions coordonnées :

- **Ressources FFHandball** : différents guides et fiches pratiques dématérialisées en ligne peuvent être consultées pour accompagner les clubs dans leurs structurations
- **Bourse à l'emploi** : espace emploi en ligne permettant de mettre en relation les offres et demandes d'emplois
- **Formation** : modules et parcours de formation pour encadrer l'activité ou une structure
- **Conventions avec le milieu scolaire et universitaire** : conventions établies par la FFHandball avec l'USEP, l'UNSS, l'UGSEL, la FFSU, et le ministère de l'éducation nationale
- **Outils numériques** :
 - Applications de gestion pour les clubs : BasiCompta, HelloAsso,
 - Application pour la promotion des clubs : Rematch
 - Applications pour l'arbitrage : ihand, FDME
 - Application pour l'administration des clubs : Gest'hand
- **Programmes spécifiques** :
 - Appels à projets sont mis en place pour développer les offres de pratique
 - Collecte du solde de la taxe d'apprentissage des entreprises
 - Dispositif de labellisation "labels clubs"
 - Partenariat avec Intersport pour l'achat de matériels ou équipements
 - Dispositif MyHand pour les licenciés



Soutien financier – PSF

Le dispositif des **PSF** constitue un levier financier essentiel pour accompagner les projets des clubs. En lien avec l'Agence Nationale du Sport (ANS), il permet de subventionner chaque année plusieurs centaines d'initiatives locales.

Pour en savoir plus sur le dispositif de subvention ANS PSF



AGENCE NATIONALE DU SPORT
Projets sportifs fédéraux (PSF)

Thématiques prioritaires des appels à projets PSF

Féminisation

Création de créneaux féminins, formation d'arbitres et dirigeantes, parité dans les instances locales.

Santé, inclusion & citoyenneté

Déploiement du Handfit, projets dans les QPV, handball scolaire, lutte contre les discriminations

Développement de l'arbitrage

Recrutement/formation de jeunes arbitres, stages, valorisation de l'arbitrage comme vecteur éducatif

Diversification des pratiques

Aide au lancement du Hand à 4, du beach handball, du hand loisir ou du hand intergénérationnel

Etude de cas de clubs ayant réussi à se structurer, à développer leur modèle économique ou à innover

HBC Crépy-en-Valois (Oise, Hauts-de-France) : Socio-sport et agrément Jeunesse et Sport et Education Populaire

Le Handball Club Crépy-en-Valois (HBCC) est un acteur socio-sportif reconnu dans son territoire. En 2024, le club s'est engagé dans le dispositif national des "1000 éducateurs socio-sportifs", recrutant un éducateur à temps plein en CDI pour mener des actions d'inclusion et de cohésion sociale via le sport. Le club est doublement agréé « Sport » et « Jeunesse et Éducation Populaire », preuve de la qualité de son projet associatif tourné vers la jeunesse et les valeurs citoyennes. Il a aussi engagé une démarche de reconnaissance en tant qu'Espace de Vie Sociale (EVS) par la CAF afin de structurer un lieu de vie ouvert à tous, renforçant ainsi son accès à des financements sociaux. Le HBCC s'affirme ainsi comme un acteur central de la cohésion sociale locale.

CPB Rennes Handball (Ille-et-Vilaine, Bretagne) : Inclusion et égalité d'accès au sport

Implanté dans plusieurs quartiers rennais, le Cercle Paul Bert Rennes Handball agit pour l'inclusion et l'égalité d'accès au sport. Son projet repose sur l'utilisation du handball comme vecteur d'insertion : passerelles vers l'emploi, soutien à la formation, diversification des pratiques (Babyhand, Handfit, Handensemble). Des événements comme le Macadam'Hand (hand de rue) illustrent son ancrage citoyen. Avec plus de 600 licenciés et un réseau solide de partenaires, le CPB Rennes est reconnu pour sa structuration et son engagement sociétal exemplaire.

Dole Handball (Jura, Bourgogne-Franche-Comté)

Fondé en 1965, Dole Handball est un club fortement ancré dans le tissu associatif. Il a su professionnaliser ses activités avec le recrutement d'éducateurs et la diversification de ses offres : Handfit, hand loisirs, baby-hand. Sa gouvernance stable et son implication dans les instances locales (Office Municipal des Sports) traduisent sa pérennité. Le club est reconnu régionalement pour la qualité de sa formation et son esprit familial.

CAB Bègles Handball (Gironde, Nouvelle-Aquitaine) : Sport professionnel et engagement sociétal

Le HBC Bègles (section du club omnisport CAB) est un club de haut niveau féminin (D2) combinant performance sportive et engagement sociétal. Il intervient dans les quartiers prioritaires avec le programme « Handball ton quartier », propose des pratiques inclusives (Handensemble, Handfit), et anime des ateliers périscolaires dans le cadre du PEDT. Son école de handball labellisée (or) et son école d'arbitrage (bronze) complètent un projet valorisant les femmes et les jeunes. Son modèle repose sur l'égalité, l'utilité sociale et une forte structuration.

COSMA Handball (Saint-Laurent du Maroni, Guyane) : école de jeu innovante

Section d'un club omnisport majeur en Guyane, le COSMA Handball se distingue par sa capacité d'action dans un territoire isolé. Il a mis en place une "école du jeu" innovante, adaptée aux réalités locales (entraînements mixtes, intergénérationnels). Le club propose une offre large (Babyhand, HandFit, Handensemble) et participe à des actions transfrontalières (ex : sensibilisation au handball au Suriname). Il est aussi bénéficiaire régulier du PSF, et structure des parcours de jeunes via les sections sportives scolaires. Avec l'appui de la CTG, il a reçu un minibus pour pallier les difficultés de déplacement. Le club mène des actions d'égalité (Journée du sport féminin), de formation, et envisage une reconnaissance EVS par la CAF. Le COSMA est un véritable ambassadeur du handball en Amazonie.

CASEC Cressonnière (Saint-André, La Réunion) : Plus qu'un club

Avec près de 300 licenciés, le CASEC Cressonnière est un acteur structurant de La Réunion. Doté d'un personnel salarié important (20-49), le club intervient dans plusieurs communes et offre toutes les formes de handball (du Babyhand au Handensemble, Handfit, Sport sur ordonnance). Il est également structure d'intermédiation Service Civique. Sa gouvernance est organisée en pôles (santé, socio-éducatif, RH...) et le club est soutenu par la mairie, le département et des conventions de partenariat. Il anime des classes sport-études et est reconnu pour son implication dans le sport-santé et l'inclusion. Le CASEC incarne une structuration exemplaire au service du territoire est-réunionnais.

Ces clubs montrent que la structuration, la diversification des pratiques, le recours aux dispositifs publics et l'ancrage territorial peuvent faire du handball un véritable levier de développement local et d'inclusion sociale.